



Document de séance

B8-0131/2018

28.2.2018

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

déposée conformément à l'article 133 du règlement intérieur

sur une demande d'assouplissement des recommandations sur les biocarburants

Joëlle Mélin, Philippe Loiseau

Proposition de résolution du Parlement européen sur une demande d'assouplissement des recommandations sur les biocarburants

Le Parlement européen,

- vu l'article 133 de son règlement intérieur,
- A. considérant que la parité actuelle euro-dollar est très défavorable à l'Union européenne;
- B. considérant que la fiscalité de certains États membres sur les carburants automobile a atteint un niveau tel qu'elle grève le budget et le pouvoir d'achat;
- C. considérant que les automobilistes, notamment ceux des zones rurales, n'ont pas d'autres choix que d'utiliser leur véhicule personnel dans leur vie professionnelle et quotidienne;
 1. demande un assouplissement des recommandations sur les carburants alternatifs aux carburants fossiles, en particulier les biocarburants;
 2. charge son Président de transmettre la présente résolution au Conseil et à la Commission